

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Kossowski,
rapporteur au nom de la commission spéciale

ARTICLE 11

Dans cet article, substituer au mot :

« opérateurs »,

les mots :

« entreprises de transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.